

Lyon, jeudi 3 juin 2021

Services postaux À service national, financement d'État

La demande de rapprochement des services publics de nos concitoyens est pressante. C'est également vrai pour les services postaux. L'État dispose de deux nouveaux outils d'aide à la décision pour déployer les moyens nécessaires. Il s'agit de deux rapports, l'un sénatorial par Patrick Chaize et l'autre à la demande du Ministre B. Le maire, établi par Jean Launay** qui convergent vers un renforcement de l'effort que doit consentir l'État.*

L'Association des maires ruraux exprime sa préoccupation de voir encore débattus des sujets qui devraient aller de soi. Elle demande à l'État de prendre ses responsabilités et de cesser de faire peser des menaces sur le financement d'activités postales (compensation du déficit du service universel postal et ambition en matière d'aménagement du territoire) qui relèvent du besoin premier des habitants des campagnes, quand souvent, par exemple, après le départ d'autres opérateurs bancaires, seule la Banque postale reste accessible.

C'est à l'État d'aider La Poste à assurer les services essentiels qu'elle doit assumer et notamment le courrier. Ceci alors que les collectivités locales et en particulier les mairies font déjà un effort important pour maintenir le service. La présence postale est évidemment un service essentiel pour nos populations, en plus de la distribution du courrier et de la presse. Il en va de l'égalité des territoires et de la crédibilité des pouvoirs publics face à une détresse croissante de nos concitoyens.

À l'analyse purement comptable, doit se substituer une approche qualitative. Les maires font des efforts depuis des années pour compenser et accompagner les réformes du groupe, afin de maintenir des services à proximité, grâce notamment aux agences postales communales. L'évolution du groupe doit en tenir compte et s'appuyer sur les opportunités offertes par les mairies pour renforcer l'efficacité de sa présence (facteurs, espaces France Services, etc.), alors que nombre de services deviennent payants par un panel d'appel d'offres.

Les collectivités rurales n'en peuvent plus d'être pressées de toute part pour financer des missions d'État. L'État doit être au rendez-vous.

Pour le Bureau de l'AMRF
Jean-Paul Carteret
2nd VP de l'AMRF

#macommuneestutile

* « Compenser, contrôler, améliorer, détecter : pour une Poste partout et pour tous », Rapport d'information de MM. Chaize et Louault

** « Les mutations du service universel postal - - enjeu politique de la proximité et de l'égalité des Français devant le service public », Rapport de Jean Launay

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr // @maires_ruraux